Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 029-212902357-20260604-235_D48_26-DE

Le Relecq Kerhuon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 4 JUIN 2026

L'An Deux Mille Vingt Six, le 4 juin, à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie du Relecq-Kerhuon, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, Erwan L'EOST.

Date de convocation : 21 mai 2026 Date d'affichage : 21 mai 2026

Etaient présents :

- M. Erwan L'EOST — Maire

- Mme Servane METZGER-CORRIGOU
- M. Mathieu LE BOURSICAUD
- Mme Marianne ABAZIOU
- Mme Maryvonne GUILLOTO
- M. Malo JANEIRO-FORTES--COUILLANDRE
- Mme Gwenaëlle KERNEIS
- M. Alban SIMIER
- Mme Françoise MADEC

Adjoints

- M. Alain KERHASCOET
- M. Eric LE GALL
- Mme Safia SYLLA
- Mme Nathalie LAOT
- M. Joël LE BIHAN
- Mme Marion DEZEIX
- M. Jacques POULIQUEN
- Mme Audrey FERDINAND
- M. Philippe HENRY
- Mme Danielle SALAUN
- M. Loïc GOGE
- Mme Sandrine GARZETTI
- M. Raphaël SLEIMAN
- Mme Béatrice GUELLEC
- M. Vincent MEMBRINEZ
- Mme Hélène ROEHRIG
- M. Laurent PÉRON
- M. Philippe MORVAN
- Mme Rachel NICOLAS
- M. Jean-Philippe PONS
- Mme Marie QUÉTIER
- M. Pascal GRIMALDI

Conseillers municipaux

Etaient absents :
- M. Thierry PEYREBESSE donne procuration à M. Erwan L'EOST
- Mme Claudie BOURNOT-GALLOU donne procuration à M. Laurent PÉRON

Madame Rachel NICOLAS a été nommée secrétaire de séance

---

235 – D48 – 26 : COMMISSIONS - MODIFICATION DU NOMBRE DE MEMBRES CONSULTATIFS

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 029-212902357-20260604-235_D48_26-DE

235 – D48 – 26 : MODIFICATION DU NOMBRE DE MEMBRES CONSULTATIFS

Dans le cadre du fonctionnement optimum du Conseil Municipal, il est proposé de modifier le nombre de membres consultatifs dans les commissions municipales, comme mentionnées ci-après. Leur composition reste inchangée.

1. Commission Finances – Administration générale – Vie économique
Composition : 16 membres :
- 9 avec voix délibérative (7 majorité + 2 opposition)
- 7 membres avec voix consultative (3 majorité + 4 opposition)

2. Commission Urbanisme – Patrimoine - Environnement
Composition : 16 membres :
- 9 avec voix délibérative (7 majorité + 2 opposition)
- 7 avec voix consultative (3 majorité + 4 opposition)

3. Commission Solidarités - Enfance
Composition : 16 membres
- 9 avec voix délibérative (7 majorité + 2 opposition)
- 7 avec voix consultative (3 majorité + 4 opposition)

4. Commission Culture - Sport
Composition : 16 membres
- 9 avec voix délibérative (8 majorité + 1 opposition)
- 7 avec voix consultative (3 majorité + 4 opposition)

5. Commission Plénière
Composition : les 61 membres des commissions
- 33 avec voix délibérative (26 majorité + 7 opposition)
- 28 avec voix consultative (12 majorité + 16 opposition)

Mise aux voix la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait au RELECQ-KERHUON, le 4 juin 2026

Le Maire,

MAIRIE DE RELECQ KERHUON * Finistère *

Erwan L'EOST